

**DECISION N°FranceAgriMer/Direction/2010/01**

**Le Directeur général de FranceAgriMer,**

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision N°FranceAgriMer/Direction/2009/04 du 3 décembre 2009 portant délégation de signature,

Vu la décision N°FranceAgriMer/DRSSO/2009/01 du 3 avril 2009 portant délégation de signature.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision N°FranceAgriMer/Direction/2009/04 du 3 décembre 2009 est complété par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Françoise COVARRUBIAS, Adjointe au Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de la direction « Gestion des aides ».

**Article 2 :**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision N°FranceAgriMer/DRSSO/2009/01 du 3 avril 2009 est abrogé.

**Article 3 :**

La présente décision prend effet le lendemain du jour de sa publication.

Fait à Montreuil-sous-Bois, le **26 MARS 2010**

Le Directeur général



Fabien BOVA